



EAU DÉCHETS ASSAINISSEMENT  
Syndicat Mixte du GERS  
CS 40509  
32201 AUCH CEDEX 9

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION n° CS 11 06 25**  
**Séance du 19 Juin 2025**

**MARCHE DE TRANSFERT DU BOIS DES DECHETERIES ET TRANSPORT VERS EXUTOIRE  
RETIENUE PAR TRIGONE**

**Nombre de membres**

En exercice : 19  
Présents : 12  
Procuration : 1  
Absent : 7

**Date de la convocation**

Le 3 Juin 2025

**Date d'affichage**

Le jeudi 19 Juin 2025 à 10h30, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUHEY :

Présents : M. Francis DUPOUHEY, M. Jean-Pierre SALERS, M. Jean FALCO (Collège Eau), M. Jean FALCO (Collège Déchets), M. Patrick DUBOSC, M. Claude NEF, M. Patrice SUAREZ, M. Gérard LILLE, M. Anthony CHAULET, M. Roger COMBRES, M. Jacques FAUBEC

Présent par visioconférence : sans objet

Représentation : M. Georges CAUSERO, suppléant de M. Didier DUPRONT

Absent excusé : Mme Muriel LARRIEU, Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE, M. Benoit DESENlis, Mme Céline SALLÉS, Jean-Paul FORMENT, M. Thierry REVEIL, M. Jacques MORLAN

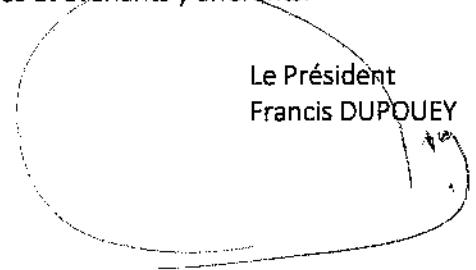
Un appel d'offres ouvert, concernant le transfert du bois, provenant des déchèteries, déposé sur le site du prestataire par le service logistique de TRIGONE, et son transport vers l'exutoire retenu par TRIGONE, a été lancé avec remise des offres le 29 avril 2025. Il s'agit d'un marché à lot unique, proposé sous la forme d'un accord cadre à bons de commande multi-attributaires sans mini mais assorti d'un maximum de 215 000 € d'une durée de 12 mois reconductible 3 fois.

La commission d'appels d'offres réunie le 19/06/2025 à 9H30, a attribué le marché à la société DELILE pour son offre économiquement la plus avantageuse.

Entendu le rapport de Monsieur le Président,  
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité des membres présents et représentés  
DECIDE

- D'autoriser le Président à signer le marché de transfert du bois, provenant des déchèteries, déposé sur le site du prestataire et son transport vers l'exutoire retenu par TRIGONE, sous la forme d'accord cadre à bon de commande d'une durée de 1 an reconductible 3 fois, avec la société DELILE ;
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces et avenants y afférents.

Le Président  
Francis DUPOUHEY



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.